

6 avril 2020 – 9h

Epidémie de coronavirus COVID-19

La ville de Brest distribue des chèques alimentation aux familles dont les enfants bénéficient de repas gratuit ou à tarifs réduits dans les restaurants scolaires.

La ville de Brest a depuis longtemps fait le choix de prendre en charge tout ou partie du coût de la restauration scolaire dans les écoles publiques et près de 25% des enfants y bénéficient de la gratuité du repas. Avec la fermeture de toutes les écoles et le confinement, les enfants qui déjeunaient le midi dans les restaurants scolaires de la ville déjeunent désormais tous les jours dans leurs familles. François Cuillandre et les membres du comité de suivi de la crise du Covid 19 ont donc décidé de fournir aux parents de ces enfants une aide exceptionnelle sous forme de chèques alimentation qui ont été distribués par les agents de la Ville de Brest directement dans les boîtes aux lettres des bénéficiaires.

Les chèques alimentation: qui en bénéficie ?

- Les familles bénéficiaires sont celles pour lesquelles le repas dans les restaurants scolaires est **totale**ment gratuit pour leurs enfants, soit **1181 enfants concernés au sein de 774 familles**,
- Ou les familles pour lesquelles le repas dans les restaurants scolaires est facturé **au tarif le plus bas**, soit **1036 enfants concernés au sein de 660 familles**.

Ce sont donc plus de **2200 enfants scolarisés dans les écoles publiques de la ville de Brest qui sont concernés par cette mesure** sur les 6500 qui déjeunent quotidiennement dans les restaurants scolaires.

A combien s'élève ces chèques alimentation ?

L'aide versée correspond pour les six semaines, allant du début du confinement jusqu'à la fin du mois d'avril.

- Pour les familles bénéficiant de la gratuité totale cela représente un chèque alimentation de **150 € par enfant scolarisé**, (300 € pour deux enfants, etc.)
- Pour les familles bénéficiant du tarif le plus bas cela représente un chèque alimentation de **120 € par enfant scolarisé** (240 € pour deux enfants, etc.)

Au total, ces chèques alimentation représentent un budget de plus de 300 000 € pour la ville de Brest via le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Un dispositif identique pour les enfants des écoles Diwan et privées

Les familles brestoises dont les enfants mangent à la cantine des **écoles maternelles et élémentaires Diwan et privées sous contrat**, sont également concernées par ce dispositif sur la base des mêmes quotients familiaux (150 € ou 120 € par enfant scolarisé dans ces établissements)

L’instruction de cette aide sera faite par le Centre Départemental d’Aide Sociale (CDAS) du Conseil Départemental du Finistère.

Une prise de contact avec le CDAS de leur quartier permettra de **déterminer si les familles y sont éligibles en fonction de leur quotient familial**. Pour en bénéficier les familles devront transmettre au CDAS de leur quartier : le justificatif de leur domicile sur Brest, leur quotient familial calculé par la Caf et un justificatif d’inscription du/des enfants dans la cantine de leur école.

Les familles ayant des difficultés financières liées à cette crise sanitaire pourront également déterminer **les autres soutiens dont elles peuvent bénéficier par le CDAS.**

Où peut-on utiliser les chèques alimentation ?

Les chèques sont réservés **aux achats alimentaires**.

La majorité des enseignes les acceptent, en dehors des magasins Lidl et Leader Price.

Les enseignes ne rendant pas la monnaie, il est recommandé de faire l’appoint ou de les utiliser en une seule fois pour payer l’intégralité de ses courses.

Pratique

La ville de Brest reste disponible pour d’éventuelles questions au **02 98 00 80 80**.

Pour contacter les CDAS dans les différents quartiers brestois:

CDAS St Marc - 02 29 61 29 29

CDAS Bellevue - 02 98 47 08 09

CDAS Lambézellec - 02 98 03 39 52

CDAS Rive Droite - 02 98 45 16 54